



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 15 mars 2021, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux de construction et de la mise en place d'un échafaudage sur la voie publique à « 15, cité Hooch » à Wilwerdange, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

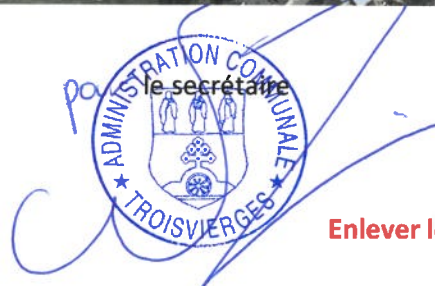
- **Route barrée dans les deux sens du tronçon du chemin entre « an der Kiirt » et « cité Hooch » à Wilwerdange, comme indiquée en couleur rouge sur le plan annexé, de lundi 22 mars 2021 jusqu'à vendredi 18 juin 2021.**
Cette disposition sera indiquée par le signal C,2a.

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « 21.06.2021 »